

L'U2P demande au MEDEF et à la CPME de reprendre au plus vite le chemin de la négociation

**COMMUNIQUÉ
DE PRESSE
N° 18.01.03**

Paris, 26 janvier 2018

Contacts presse

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

odassetto@u2p-france.fr

Alors que le gouvernement a commencé à répondre à la demande des partenaires sociaux de clarifier le rôle des acteurs de la formation, le Medef et la CPME ont pris l'initiative d'annuler une deuxième réunion de négociation qui devait avoir lieu aujourd'hui.

Cette annulation fait suite à la surenchère qui s'est développée depuis quelques semaines entre représentants des grandes entreprises et des Régions de France pour savoir à qui reviendra la responsabilité du financement de l'apprentissage.

L'U2P considère que ces questions de financement et de structures ne doivent pas prendre le dessus sur les objectifs essentiels : développer l'apprentissage en France en rendant cette formation plus attractive auprès des jeunes et en incitant les entreprises à accroître leur effort de formation par l'apprentissage.

Pour ce faire, l'U2P a émis des propositions (voir ci-dessous) qui méritent d'être examinées avec les partenaires sociaux. C'est pourquoi, il est indispensable et urgent de se remettre autour de la table de négociation.

Le Président de l'U2P, Alain Griset a déclaré : « *A chiffre d'affaires égal les entreprises de proximité forment six fois plus d'apprentis que les autres entreprises. Ce sont elles qui offrent le levier le plus puissant pour développer l'apprentissage en France. C'est pourquoi je demande à Pierre Gattaz et François Asselin de reconsidérer leur position et de se donner les moyens de bâtir une réforme solide, digne de l'enjeu et soucieuse de l'intérêt général.* »

L'U2P – Union des entreprises de proximité – est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 2,3 millions d'entreprises dans les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage) en tant que membre associé.

**COMMUNIQUÉ
DE PRESSE
N° 18.01.03**

Paris, 26 janvier 2018

Contacts presse

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

odassetto@u2p-france.fr

Propositions de l'U2P relatives à la réforme de l'apprentissage

CONTRAT

Modifier la nature même du contrat d'apprentissage, de sorte que les jeunes puissent changer d'orientation en cours de contrat et que les coûts de rupture n'incombent plus aux entreprises. De même accorder les mêmes avantages (activités culturelles et sportives) aux apprentis que ceux accordés aux étudiants.

CALENDRIER

Permettre l'entrée en apprentissage à plusieurs périodes de l'année et non exclusivement au mois de septembre.

PASSERELLES VERS L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Créer des passerelles entre la voie de l'apprentissage et l'enseignement général afin de donner plus de mobilité aux jeunes dans leur parcours.

RÉMUNÉRATION

Fixer le montant de la rémunération des apprentis en fonction du niveau de qualification atteint et non plus en fonction de l'âge.

RÉGLEMENTATION

Optimiser la formation des apprentis mineurs en réduisant les réglementations restrictives qui s'imposent aujourd'hui les concernant.

RÉFÉRENTIELS PROFESSIONNELS

Rendre les branches professionnelles décisionnaires en ce qui concerne la création et l'évolution des référentiels professionnels des diplômés.

FINANCEMENT

Consacrer l'intégralité des ressources de la taxe d'apprentissage à la formation des apprentis et à la gestion des centres de formation (CFA). Si la gestion de la taxe est principalement du ressort des OPCA, les régions doivent pouvoir continuer à assurer la péréquation pour le financement des CFA multi-branches et interprofessionnels.

MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Revaloriser la fonction de maître d'apprentissage en lui faisant bénéficier de trimestres de retraites complémentaires et en accordant la médaille du travail.

ENCOURAGER L'EMBAUCHE EN CDI

Encourager l'embauche en CDI à l'issue du contrat d'apprentissage par une exonération dégressive de charges sociales sur 4 ans, 80% la première année, 60% la deuxième, 40% la troisième, 20% la quatrième.

SUIVI MÉDICAL

Confier à la médecine de ville la responsabilité du suivi des apprentis afin de simplifier les démarches de l'entreprise.

L'U2P – Union des entreprises de proximité – est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 2,3 millions d'entreprises dans les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage) en tant que membre associé.